

Le Consulat des Etats-Unis à La Rochelle

La présence d'un consulat des Etats-Unis dans les Charentes au début du XIXe siècle témoigne de l'importance des relations commerciales de ces départements avec l'Amérique du Nord. Le siège de celui-ci a fait de nombreux voyages entre La Rochelle et Cognac. Les Etats-Unis donnant leur préférence à La Rochelle, porte d'entrée des marchandises américaines ou à Cognac, au centre de la production des principales exportations, les eaux de vie.

L'installation du premier consulat américain à La Rochelle date du début du XIX^e siècle. Les premiers écrits sur le sujet remontent à 1808 lorsque le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique demande à ce que M. Pierre Borde exerce, dans le port de La Rochelle, les fonctions de Vice-consul des Etats-Unis en remplacement de l'ancien consul M. Lowel.

En 1815, un nouveau consul des Etats-Unis est nommé pour le port de La Rochelle ainsi que pour les autres ports proches. Pour que ce poste soit reconnu par la France, il faut recevoir l'exequatur du Roi. L'exequatur est l'acte par lequel le gouvernement d'un pays notifie à ses autorités qu'un consul étranger a qualité d'exercer ses fonctions dans ce pays. Le préfet informe la Chambre qu'il a donné l'ordre pour que le consul Sterry puisse *"vaquer librement et sans trouble à l'exercice de ses fonctions"*. Il s'entoure alors d'agents commerciaux français. Un agent pour les ports de La Tremblade,

de la rivière de la Seudre, de Marennes et d'Oléron, deux pour l'île de Ré à La Flotte et Saint-Martin de Ré et un pour Tonnay-Charente et Rochefort. Au décès de Pierre Borde, en 1817, devenu entre temps vice-consul, succède comme agent commercial pour le port de La Rochelle, M. Paul Gareshé et Isaac Daniel Gareshé comme suppléant. La famille Gareshé entretient depuis le XVIII^e siècle des rapports étroits avec les Etats-Unis dont certains membres de la famille sont installés à New-York. Le consulat des Etats-Unis s'entoure donc d'un réseau de négociants français intéressés avec le commerce américain dans les principaux centres économiques.

La nouvelle administration américaine réorganise

Cependant, au fil des années, le commerce entre les Etats-Unis et le port rochelais diminue. En conséquence, le maintien d'un consulat à

La Rochelle se pose jusqu'à sa suppression en 1876. Le congrès d'Etat à Washington ne juge même pas nécessaire de créer une agence commerciale *"vu le petit nombre de transactions opérées à La Rochelle"*. La nouvelle administration américaine réorganise tout son système consulaire. Le département passe sous la juridiction du consul de Bordeaux et d'autres consulats et agences consulaires américaines sont supprimées à Nantes, Saint-Nazaire, Lorient, Boulogne-sur-Mer et Bayonne. Grâce aux efforts de la Chambre de Commerce, le consul accepte d'étudier le rétablissement d'une agence consulaire à La Rochelle. L'année suivante, elle est réouverte et elle sera tenue jusqu'en 1880 par Georges Battin tandis qu'un vice-consul s'installe à Cognac. Quelques années plus tard, lors de son départ, Georges Battin souhaite à la Chambre de Commerce que *"les relations commerciales entre La Rochelle et l'Amérique continuent à grandir de plus en plus et que les magnifiques espérances qu'on*



a mises à juste titre dans son nouveau port ne tardent pas à se réaliser”.

La Chambre demande au ministère du commerce d'intervenir *“auprès du gouvernement des Etats-Unis pour obtenir le rétablissement à La Rochelle de l'agent consulaire supprimé, si le vice-consul américain persiste à résider à Cognac”.* Cette première demande restée sans suite est réitérée à de nombreuses reprises. Ce n'est qu'en 1898 qu'un nouveau consul est nommé à La Rochelle : Georges H. Jackson. Il restera dix ans puisqu'en 1908, le consul américain annonce de nouveau à la Chambre de Commerce le transfert des bureaux du consulat à Cognac tandis que la résidence consulaire demeure à La Rochelle.

Une forte présence sud américaine

Dans une lettre adressée au Président des Etats-Unis en 1914, Christian Mörch, Président de la Chambre de Commerce de La Rochelle tente de nouveau d'obtenir le Consulat des Etats-Unis à La Rochelle. Il y avance plusieurs arguments. Le premier consiste à dire que *“c'est au lieu d'embarquement que les négociants doivent pouvoir obtenir les visas consulaires qui doivent accompagner les expéditions de marchandises”* et que *“l'éloignement de Cognac est une perte de temps et un risque de manquer des départs”.* Le deuxième insiste sur l'accroissement du commerce maritime *“l'ouverture du canal de Panama permettra l'établissement de relations entre La Rochelle-Pallice et la côte Ouest de l'Amérique du Nord.* Le troisième

insiste sur l'importance de port de commerce de La Rochelle. *“Enfin l'importance du port de La Rochelle est si bien reconnue que les autres états de l'Amérique sont représentés dans notre ville par des Consuls ou des Vice-consuls alors même que leur puissance et l'importance de leurs relations commerciales sont moindres que celles des Etats-Unis de l'Amérique du Nord”.* L'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Pérou et l'Uruguay sont alors présents à La Rochelle par des Consuls ou des Vice-Consuls.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1915, l'American Consular Service s'installe de nouveau à La Rochelle. Les divers consuls qui se succèdent établissent de nombreux rapports sur le commerce et l'industrie de leur district consulaire et demandent de nombreux renseignements à la Chambre de Commerce de La Rochelle. Le Consulat se situe alors au 19 rue Gargouleau et a juridiction sur les deux départements charentais ainsi que celui des Deux-Sèvres

Le 7 octobre 1926, le Consul Yerby annonce à la Chambre de Commerce de La Rochelle la fermeture du Consulat des Etats-Unis de La Rochelle. Son district consulaire est à nouveau réparti. Le département des Deux-Sèvres est rattaché au District de Nantes tandis que les deux départements charentais à celui de Bordeaux. Ce Consulat des Etats-Unis à Bordeaux a existé jusqu'en 1995. En 2000, un “American Presence Post” a été ouvert couvrant les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes dont la principale mission est d'apporter aides et conseils concernant les questions économiques et les relations commerciales avec les Etats-Unis.

LES CONSULS

NC	M. Lowel
1808	Pierre Borde (Vice-Consul)
1814	Robert Sterry
1820	Girard D. Smith
1836	Henry P. Van Bibber
1842	M. J. Marks
1844	Francis M. Auboyneau
1871	M. T. Smith
1876	Suppression du consulat à La Rochelle
1898	Réinstallation du consulat à La Rochelle
1898	Georges H. Jackson
1908	Transfert à Cognac
1915	Réinstallation du Consulat à La Rochelle
1915	Kenneth Stuart Patton
1916	James H. Goodier
1918	William W. Brunswick
1924	Davis B. Levis
1925	William J. Yerby
1926	Transfert définitif à Bordeaux

Sources : de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle : 1 - 15 / 3

Archives Départementales de la Charente-Maritime : 13 M 2 / 7

LE RÔLE DU CONSUL

Le consul est l'agent officiel d'un état, chargé de protéger à l'étranger les intérêts de leurs ressortissants ainsi que de favoriser les relations économiques entre les deux pays. Les Consuls des Etats-Unis à La Rochelle sont toujours de nationalité américaine mais les vice-consuls, qui officient pendant l'absence de ces derniers, sont des négociants ayant des relations établis avec l'Amérique du Nord. Quant aux agents commerciaux, ils sont les relais du Consul sur un territoire défini.

Le nouveau Consul Georges H. Jackson s'installe à La Rochelle en 1898

